



Arrêté du 16 octobre 1987

approuvant l'inscription à l'inventaire du
bâtiment no 217 et puits non cadastré
parcelle no 315
feuille 15 du cadastre de la commune de Pregny-Chambésy

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

vu la proposition d'inscription à l'inventaire, à titre historique, du bâtiment no 217 et du puits non cadastré, sis sur la parcelle no 315, feuille no 15 du cadastre de la commune de Pregny-Chambésy, inscrits au registre foncier au nom de Madame Christiane PROKESCH-DAVET;

attendu que cette villa alliant la pierre (en socle), la maçonnerie et le bois est typique de la seconde moitié du 19e siècle;

vu la présence d'un balcon-coursive entourant le bâtiment sur trois côtés;

vu l'accentuation sur la façade principale pignon de la disposition symétrique des percements par la présence, dans l'axe, d'une grande ouverture en demi-cercle;

vu l'existence d'un puits en boulets sis à l'extrémité sud-ouest de la parcelle en bordure du chemin des Cornillons;

attendu que le propriétaire a été invité à communiquer ses observations éventuelles le 14 octobre 1986;

vu les observations recueillies le 11 novembre 1986;

vu le préavis de la commune du 13 mai 1987;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 31 août 1987;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

A R R E T E :

Article 1

Le bâtiment no 217 et le puits non cadastré, au sens des considérants, sont inscrits à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

le Conseiller d'Etat chargé du
département des travaux publics :


CHRISTIAN GROBE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément à la loi sur la procédure administrative, dans les 30 jours dès sa notification.

Extrait du plan cadastral 15

Reproduction interdite. Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale

Commune de PREGNY - CHAMBÉSY

Echelle 1:500

